

ANNEXE 7



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
Adresse : Le Tholonet CS70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5
Téléphone : 04.42.66.70.00 Fax : 04.42.66.60.24
Email : accueil@canal-de-provence.com

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**a. Nature et description du projet**

La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) projette de réaliser l'extension de la desserte en eau des périmètres agricoles à partir du réseau SCP existant de Peypin d'Aigues, sur les communes de Grambois et Peypin d'Aigues.

Il comprend la pose de canalisations de diamètre nominal 250, 150 et 100 (22 km de canalisations). Celles-ci seront associées à des ouvrages annexes tels que des bornes d'irrigation, des postes d'arrosages et des ouvrages techniques. Les canalisations seront enterrées à une profondeur allant de 0,6 à 1,50 m sous les cours d'eau traversées (un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau est en cours d'élaboration) et de 1,00 m sur le reste du tracé.

L'alimentation en eau se fera dans le respect des droits d'eau existants de la SCP. Cette alimentation de l'extension sera assurée gravitairement grâce au réseau de Peypin d'Aigues. Il s'agit ainsi de réaliser les extensions du réseau de Peypin d'Aigues vers le Sud en direction de Grambois pour la desserte de périmètres agricoles.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Oui, des traversées de cours d'eau seront faites en tranchée ouverte (en respectant la période la moins impactante pour le milieu et les espèces), elles sont au nombre de 7 (cours d'eau permanents et temporaires) et feront l'objet d'une déclaration au titre de la "loi sur l'eau".

La végétation de la ripisylve associée aux cours d'eau est de type : Pinèdes à *Pinus halepensis*,

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

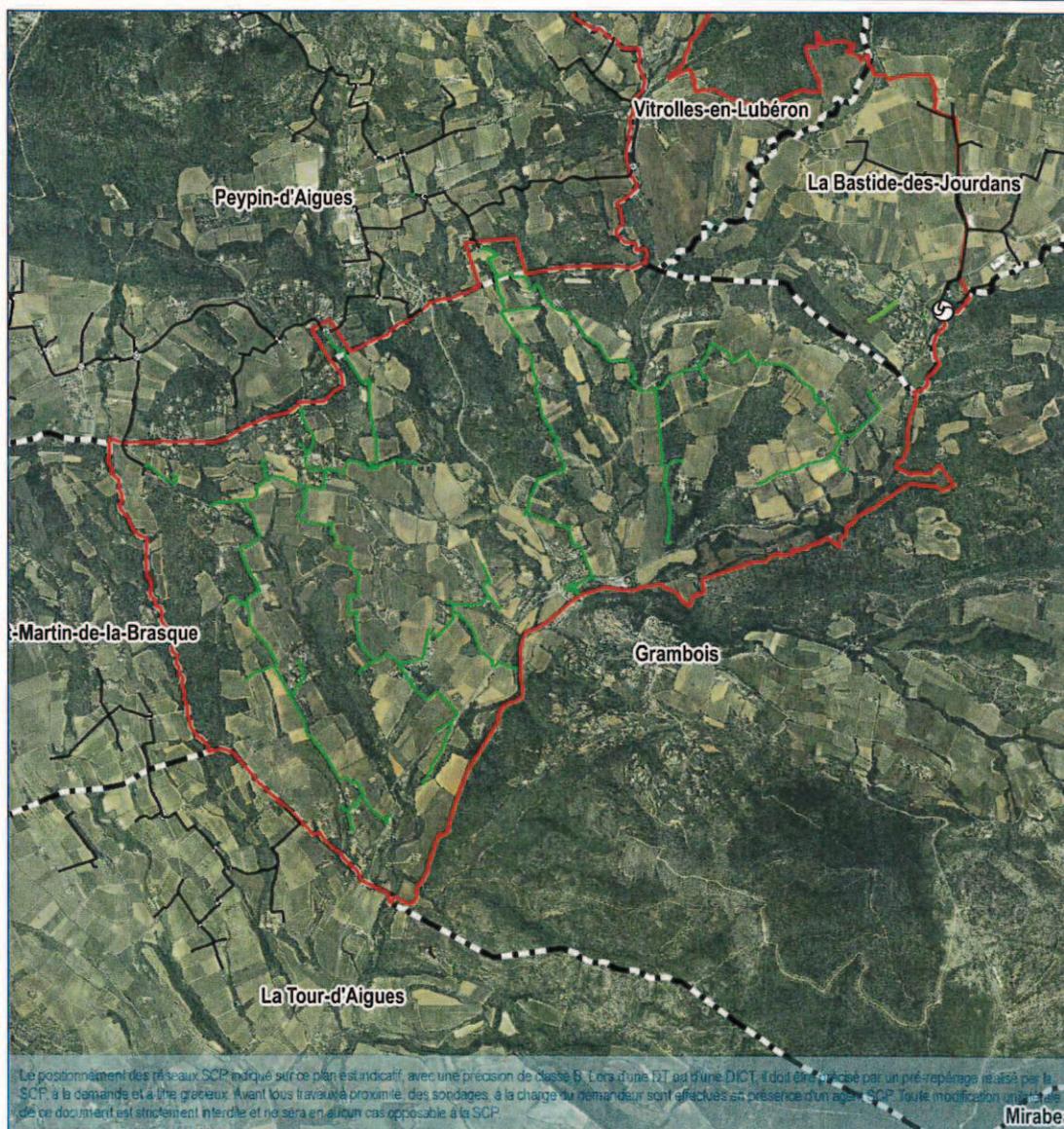
Aucun arbre remarquable ne sera supprimé, ce seront uniquement des jeunes sujets (diamètre inférieur à 10cm) ainsi que du débroussaillage.

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Aménagement hydraulique du sud Lubéron

Carte de localisation du tracé



N

1:35 000

Date : 02/2017
 Dessiné par : EG - Vérifié par : DS
 Sources : SCP - © IGN - SCAH25 ©
 Référence : 19160450
 Fichier : 19160450
 REPRODUCTION INTERDITE

Légende

- Tracé
- Zone d'étude
- Commune

**SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
 ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE**
La Trésorerie - CS 10094 - 13107 Aix-en-Provence CEDEX 9
 Tél. 04 42 08 72 33 - Fax 04 42 08 07 86 - www.canal-de-provence.com

Le projet est situé :

Nom de la commune : Peypin d'Aigues et Grambois, Département de Vaucluse

Lieu-dit et adresse :

Grambois : Coudouleou, les Aubions, les Combes nord, la Barre, les Allier, Casquet, le Sautaire, Passipaou, les Blaques, St Trinit, Badounesse, la Meunière, Surles, la Grange, le Plan, le Clos de Ravel

Peypin d'Aigues : Malaterre

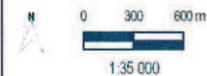
Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 2 km (m ou km) du site (nom du site) : ZSC « Massif du Lubéron » (FR9301585)

Aménagement hydraulique du sud Lubéron

Carte de localisation du site N2000



Légende

- Tracé
- Zone d'étude
- ZSC "Massif du Luberon"

Date : 02/2017
Dessiné par : EG - Vérifié par : DS
Sources : SCP - © IGH - SCAN25 ©
Référence : 19160450
Fichier : 19160450
REPRODUCTION INTERDITE

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE
Le Tréportel - CS 10064 - 13168 Aix-en-Provence Cedex 9
Tel : 04 42 16 70 00 - Fax : 04 42 95 71 00 - www.scpdpc.com



b. Etendue du projet

Surface : 176 000 m²
Linéaire : 22 km

c. Période envisagée pour les travaux

Le délai d'exécution des travaux est estimé à 16 mois, Les travaux vont se dérouler du 1^{er} trimestre 2018 au 2^{ème} trimestre 2019.

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Oui, de façon ponctuelle des petites haies et ripisylves seront coupées. Cependant, seuls des jeunes sujets seront abattus ainsi que des arbustes. Les emprises seront limitées sur ces zones de traversées.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
Non, ils seront évités.

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?
Oui, il y a aura 7 traversées de cours d'eau sur l'ensemble du tracé.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Des arbres remarquables ont été mis en évidence suite aux inventaires faune/flore/habitats, ils ont été pris en compte dans l'étude du tracé et seront strictement évités (ainsi que le système racinaire).

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Les espèces mises en évidence sur la zone d'étude sont les suivantes : Chevêche d'Athéna, Hibou moyen-duc, Huppe fasciée, Rollier d'Europe.

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Le Hibou moyen-duc : Sur la zone d'étude, deux couples ont été contactés dans des petits bosquets de pins localisés sur des propriétés privées. Cependant les zones de travaux se situent à bonne distance et ne dérangeront pas l'espèce.

La Chevêche d'Athéna : Sur la zone d'étude, un seul couple a été contacté, au niveau d'un mas situé dans la partie nord-est du site. Ce site est à bonne distance des travaux envisagés qui ne dérangeront pas l'espèce.

La Huppe fasciée : C'est une espèce cavicole qui se reproduit dans les cavités des arbres et du vieux bâti. Deux chanteurs ont été entendus au sein de zones favorables à la nidification. Les travaux (ponctuels) seront localisés à proximité de ces zones, et éviteront les périodes de reproduction de ces espèces sur les zones repérées.

Le Rollier d'Europe : Sur la zone d'étude, quatre territoires ont été identifiés, avec une reproduction fortement probable pour chacun d'eux. Les travaux (ponctuels) seront localisés à proximité de ces zones, et éviteront les périodes de reproduction de ces espèces sur les zones repérées.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non.

e. Conclusion

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés par un bureau d'étude naturaliste sur l'ensemble de la zone d'étude. Leurs préconisations ont été intégrées afin de réduire ou de supprimer les impacts du projet. Les mesures permettent d'éviter d'impacter les habitats et les espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000 à proximité de la zone de travaux.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le : 27/02/2017**

Fait à Le Tholonet

Par : Julien SOL

Signature



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

.....
.....
.....
.....

c.

d. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

.....
.....
.....
.....

e.

f. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

.....
.....
.....
.....
.....

g. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Département des Bouches-du-Rhône
Lieu-dit et adresse :

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- A l'intérieur du site (nom du site) : (FR93-----)
- A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93-----)
- A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93-----)

...

f. Etendue du projet

Surface :

Linéaire :

g. Période envisagée pour les travaux

.....
.....

h. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

.....
.....
.....

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

.....

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

.....

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

.....

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

.....

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

.....

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

.....

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.**

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :